

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1030 PERSONNEL EUROPÉEN.

n° 1030

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1946

Date de publication

23 août 1946

Date du numéro

31 août 1946

### TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de trois jours (valable dit 31 août au 2 septembre 1946) est accordée à M. Tatibouet (Marc), vérificateur des douanes, pour se rendre en Éthiopie. Les frais de voyage sont à la charge de intéressé.